

Programme de résilience des infrastructures urbaines

Premier appel à projets



1. Contexte

1.1 CDRI

La Coalition pour des infrastructures résilientes aux désastres (CDRI) est un partenariat mondial entre les gouvernements nationaux, des agences et des programmes des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des institutions de financement, du secteur privé, des institutions académiques et organismes de savoir qui vise à : promouvoir la résilience des systèmes d'infrastructures face aux risques liés au climat et aux catastrophes, comme un instrument du développement durable. Le Fonds d'accélération de la résilience des infrastructures (IRAF) de la CDRI est le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires (MPTF) créée avec l'appui des Nations unies pour mettre en œuvre la vision et le plan de travail stratégique de la Coalition.

La CDRI promeut le développement d'infrastructures résilientes qui soutiennent la croissance économique et le développement social, et qui sont essentielles à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, soutenu par 193 pays.

1.2 Guichet de financement du programme de résilience des infrastructures urbaines

Les villes jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale, contribuant à plus de 80 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Le monde assiste à une période d'urbanisation sans précédent. Plus de la moitié de la population mondiale demeure actuellement dans les zones urbaines, et on s'attend à ce que ce chiffre augmente à 70% jusqu'en 2050.

La variabilité climatique et les changements climatiques ont un impact sur les infrastructures des villes, entraînant l'endommagement des actifs, l'interruption des services et la perte de fonctionnalité. L'endommagement ou l'interruption du service des infrastructures urbaines entraîne des répercussions profondes ; aggravant des risques cumulatifs et est raisonnablement susceptible d'entraîner une interruption généralisée du service.

Encadré 1 : Villes et tendances climatiques

À l'échelle mondiale, 70 % des pertes annuelles moyennes (PAM)¹ sont liées aux risques climatiques, qui ont un impact considérable sur les populations urbaines. Parmi ces risques, la hausse des températures extrêmes, l'augmentation des inondations, la pénurie d'eau et de la sécurité entravent le développement durable des villes.

- La variabilité climatique a donné lieu à des risques cumulatifs, combinant réchauffement et précipitations extrêmes dans plusieurs parties du monde.
- Juin 2024 a été le 12e mois consécutif de températures record dépassant la moyenne préindustrielle (1850 à 1900), de 1,5 °C. Les projections indiquent que d'ici 2050, 45 % de la population urbaine mondiale sera vulnérable aux chaleurs extrêmes.
- L'inondation est la catastrophe la plus fréquente au cours des deux dernières décennies, représentant 44% du total des cas rapportés. En outre, une grande partie de la population (89%) en risque d'inondations vit dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFRR).

¹ UNISDR définit Pertes Annuelles Moyennes (PAM) comme une mesure des pertes futures annualisées à long terme, dérivées de modèles probabilistes de risque

Il est urgent de renforcer la résilience des villes face aux scénarios climatiques futurs, car le monde est confronté à des événements climatiques extrêmes dont la fréquence et l'occurrence atteignent des records et qui entraînent des répercussions sur les systèmes d'infrastructure, les vies et les moyens de subsistance.

Le développement d'infrastructures résilientes permettra d'éviter la perte d'actifs, de réduire les dépenses de réparation et de minimiser l'interruption des services essentiels. En outre, il soutiendra la croissance économique et le développement social, grâce à l'amélioration des services résilients et une réduction des émissions de carbone ce qui améliore la biodiversité, et rendra l'eau et l'air plus propre.

Le programme de résilience des infrastructures urbaines (UIRP) de la CDRI répond à la demande d'assistance technique des pays membres afin d'assurer que leurs investissements correspondent à l'ambition commune de résilience aux climats et aux catastrophes des infrastructures nouvelles et actuelles.

Cet appel à projets aligné sur la stratégie de résilience des infrastructures urbaines de la CDRI, soutiendra les investissements plus éclairés des infrastructures dans les villes au sein des pays membres de CDRI.

L'appel à projets est pour les villes de 30 pays membres de la CDRI, les pays membres à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFRI)² et les petits États insulaires en développement (PEID) (dont la liste figure à l'annexe I)³.

Graphique 1: Liste des pays membres éligibles de la CDRI



Ces 30 pays font face aux niveaux élevés d'urbanisation en aggravant la vulnérabilité et les risques de catastrophe. Tandis que les PFRI ne représentent que 33 % de la valeur représentée⁴, ils représentent 54 % du risque d'infrastructure⁵, avec une perte annuelle moyenne probable de 397 milliards de dollars. Les PEID sont particulièrement vulnérables en raison de leur petite taille, de leur éloignement géographique, de la dispersion des populations et de leur exposition extrême aux changements climatiques et aux risques de catastrophe. Les déficits d'infrastructure existants, d'investissements, d'une forte vulnérabilité et des capacités limitées exacerbent les défis confrontés par les villes des PFRI et des PEID nécessitant les interventions spécifiques.

2 Pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFRI) inclut les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire inférieur et les pays à revenu intermédiaire supérieur. La liste est celle publiée par le Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2025. <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

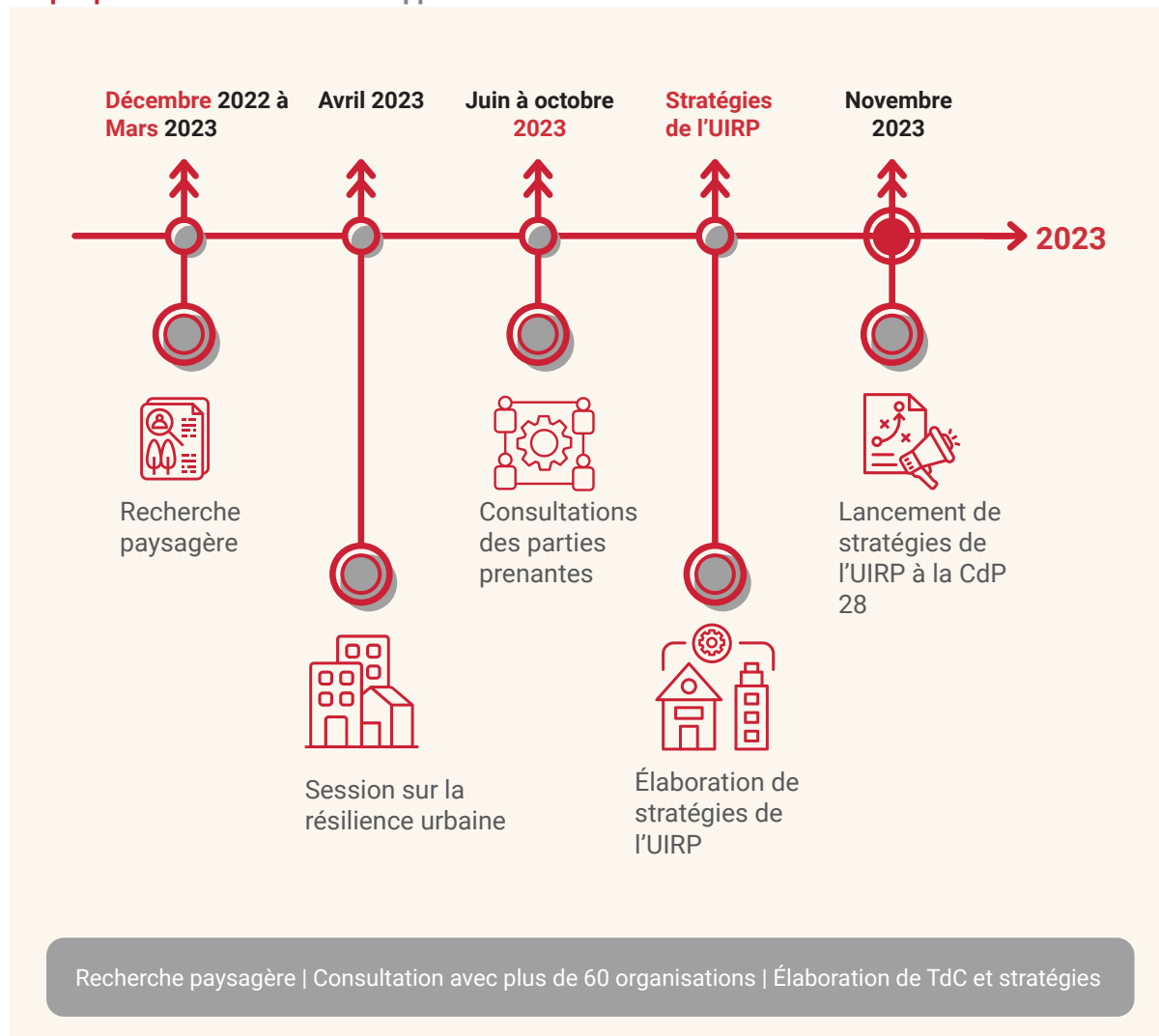
3 Les projets sont invités auprès des pays membres de la CDRI qui sont éligibles au programme. De plus, les projets des nouveaux pays membres de la CDRI qui répondent aux critères énoncés sont les bienvenus.

4 Selon l'UNDRR, la valeur représentée peut être définie comme la situation des infrastructures, des logements, des capacités de production et d'autres biens humains tangibles situés dans des zones exposées aux risques.

5 Selon le rapport biennal de la CDRI (2023), le risque lié aux actifs d'infrastructure reflète la concaténation des risques géologiques et climatiques, l'exposition des actifs d'infrastructure et leur vulnérabilité ou leur susceptibilité à la perte et aux dommages.

De plus, une grande partie de l'infrastructure dans les zones urbaines des PFRR1 est encore à construire et le montant de l'investissement qui sera réalisé d'ici 2030 dépassera les 29 000 milliards de dollars. Par conséquent, l'intégration de la résilience dans leur conception et leur exécution offre la possibilité d'assurer la résilience par rapport au risque.

Graphique 2: Processus de développement de l'UIRP



La conception de l'UIRP et de cet appel à projets a été étayée par une démarche de cocréation. Entre 2022 et 2023, la CDRI a entrepris une analyse paysagère et de vastes consultations auprès des parties prenantes afin d'identifier les besoins, les possibilités et les défis dans le domaine de la résilience des infrastructures urbaines. Ces consultations ont permis de développer une théorie de changement (TdC) et d'identifier des projets et des domaines programmatiques. La stratégie d'UIRP a été lancée à la 28e Conférence des Parties (CdP) de la CCNUCC, à Dubaï.

Les parties prenantes étaient unanimes sur la nécessité d'une action immédiate et ciblée dans les villes des PFRR1 et PEID. Leurs contributions ont mis en évidence le besoin d'un soutien technique, de données et d'outils fiables, du renforcement des capacités, ainsi que l'élaboration du procédure standard d'exploitation opérationnelles normalisées et des lignes directrices relatives à la résilience des systèmes d'infrastructure urbaine.

2. Premier appel à projets d'Urban

2.1 Appel à projets - Objectif

Cet appel à projets vise à **soutenir les villes des PFRRI et PEID à utiliser les données, les outils et les connaissances afin d'améliorer la conception, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, et à mobiliser une assistance technique personnalisée supplémentaire.**

Cet appel à projets a deux objectifs:

- Améliorer l'accès et l'utilisation des données, des outils et des connaissances par les organismes locaux urbains afin d'améliorer la conception, l'exploitation et l'entretien des infrastructures.
- Augmenter l'accès au financement des infrastructures par l'intermédiaire des Banques multilatérales de développement (BMD), des banques d'investissement et des sociétés de financement.

Les résultats attendus des projets financés dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants :

Résultat 1: Planification et développement d'infrastructures tenant compte des risques

Les organismes locaux urbains utilisent des données et des outils pour orienter le développement de l'infrastructure en intégrant des solutions durables aux infrastructures actuelles et nouvelles.

Résultat 2: Intégrer la résilience dans l'exploitation et la maintenance des infrastructures

Les villes gèrent et exploitent des systèmes d'infrastructure lors d'événements climatiques extrêmes et sont équipées pour assurer une reprise résiliente.

Résultat 3: Augmenter les ressources financières

Les villes obtiennent un financement des institutions financières ou de Banques multilatérales de développement (BMD) et ont l'accès au budget national.

Résultat 4: Amélioration de la sensibilisation et de la capacité

Les spécialistes sont formés à la résilience des infrastructures urbaines afin d'informer ou d'influencer les projets, les programmes et les investissements.

2.2 Critères pour les projets

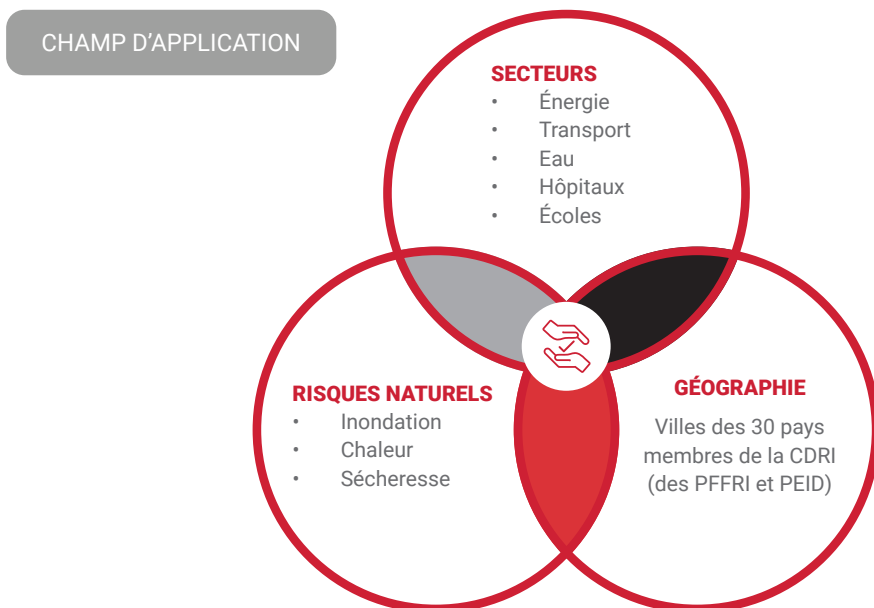
2.2.1 Champ d'application : Géographie, risques naturels et secteurs

Les villes de 30 pays membres de CDRI (des PFRRI et PEID) sont éligibles à cet appel à projet. Le but est de soutenir la résilience face aux températures extrêmes et aux défis liés à l'eau (inondations, sécheresse, pénurie d'eau et sécurité d'eau), qui se sont démarqués lors des consultations comme les menaces les plus sérieuses de ces villes. Les projets peuvent être liés à une seule ville ou à plusieurs villes (dans le même pays) qui correspondent aux secteurs concernés.

Les projets proposés dans le cadre de cet appel à projets doivent également correspondre à un ou plusieurs des secteurs d'infrastructure suivants :

- **Énergie** : systèmes de distribution, conception de sous-stations, etc..
- **Infrastructure sociale** : hôpitaux et écoles.
- **Transports** : bus, chemins de fer, métro, transport adapté, etc.
- **Eau** : approvisionnement en eau, assainissement, usines de traitement des eaux, évacuation des eaux pluviales, canaux, lacs, rivières, etc.

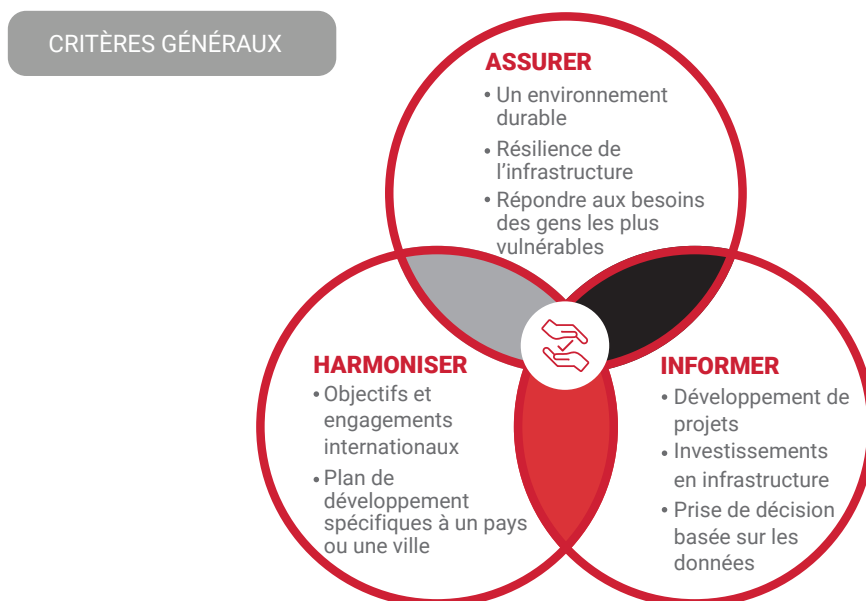
Graphique 3: Champ d'application – Géographie, risques naturels et secteurs



2.2.2 Critères généraux

Les projets doivent s'aligner sur la vision et la mission de la CDRI et contribuer considérablement à réaliser les objectifs et les résultats de l'UIRP en répondant aux critères généraux de l'appel à projets :

Graphique 4: Critères généraux



2.2.3 Critères thématiques

L'appel à projets soutiendra le développement de projets pour une planification avisée des risques, des données pour faciliter la prise de décision, une reprise résiliente et des stratégies d'investissement pour l'adaptation aux changements climatiques, y compris l'intégration de solutions d'infrastructures axées sur la nature.

Les projets proposés peuvent se concentrer sur la liste indicative d'interventions ci-dessous. Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive, d'autres interventions seront prises en compte. D'autres projets innovants proposés peuvent également être proposées, si elles sont en accord avec le thème et les résultats de l'UIRP.

Thème 1: Soutien à l'élaboration de projets pour la conception et la planification d'infrastructures urbaines tenant compte des risques

Dans le contexte actuel de variabilité climatique et des possibilités d'investissement en infrastructures dans les PFRR et les PEID, il est impératif de concevoir et d'intégrer l'information sur le risque de catastrophes dans les plans, projets et programmes d'urbanisme de villes. Les projets pourraient se concentrer sur l'amélioration de la résilience des infrastructures urbaines en intégrant les informations sur les risques climatiques et la résilience aux catastrophes dans les différentes étapes de la planification et du développement urbains.

Interventions potentielles :

- Développer et intégrer des informations sur le climat et les risques de catastrophes dans le développement urbain national et local, les schémas directeurs, l'analyse de l'aptitude des sols, les règlements et les codes de construction des villes, en se concentrant sur l'infrastructure publique et sociale.
- Incorporer la résilience au climat et aux catastrophes dans les documents de planification, de contrat et d'approvisionnement des projets d'infrastructures urbaines.
- Inclure la résilience au climat et aux risques de catastrophes dans les rapports de faisabilité des projets, les rapports d'investissement, le développement global des projets, les rapports détaillés des projets et les rapports d'évaluation pour les projets planifiés lorsque des fonds de mise en œuvre sont disponibles.
- Concevoir, développer et mettre en œuvre une gouvernance des infrastructures, y compris des mécanismes de suivi et d'évaluation, afin d'améliorer la résilience et la qualité des investissements prévus dans les infrastructures.
- Évaluation de la faisabilité de la planification des investissements afin de catalyser le financement du développement d'infrastructures urbaines tenant compte des risques.

Thème 2: Données pour la prise de décision, y compris les systèmes d'alerte précoce basés sur l'impact

L'accès aux plateformes de données aidera les villes à rassembler les informations, à les visualiser géo spatialement et à les exploiter en étapes concrètes. L'évaluation des risques à l'aide de données urbaines régionales et segmentées fournit des informations essentielles pour intégrer la résilience dans la conception et la planification des infrastructures urbaines. Les projets pourraient se concentrer sur la prise de décision éclairée en renforçant l'accès aux informations sur les risques climatiques et en améliorant les capacités d'analyse des données spatiales. En outre, ce thème met l'accent sur le rôle des systèmes d'alerte précoce pour renforcer la sécurité et la résilience des systèmes d'infrastructures face aux menaces émergentes.

Interventions potentielles :

- Élaboration des aléas, la vulnérabilité et les informations du risque, et la conception des options d'adaptation ou d'atténuation pour les projets d'infrastructures urbaines en cours de réalisation.
- Évaluer les performances des systèmes d'alerte précoce en milieu urbain afin d'améliorer la surveillance des données pour la gestion des risques climatiques et d'élaborer des alertes et des avis fondés sur les impacts pour les secteurs d'infrastructures cruciales.
- Développer des stratégies de collecte et de gestion des données afin d'intégrer l'alerte précoce, les conditions météorologiques et les informations liées au climat pour éclairer l'exploitation et la gestion des infrastructures urbaines.

- Conception et mise en œuvre de systèmes de données au niveau de la ville pour contrôler la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de la fourniture de services d'infrastructure pour les communautés ou groupes vulnérables.
- Intégrer les codes ISO pour la résilience des infrastructures urbaines en établissant des mécanismes de collecte de données et des systèmes de gestion dans les villes où des initiatives en matière de données ont été lancées par les autorités locales.

Veillez noter que tous les projets présentés dans le cadre de ce thème devraient comprendre des activités et des résultats clairs pour l'exploitation de données et de systèmes d'alerte précoce aux secteurs des infrastructures essentielles.

Thème 3: Renforcer les capacités de reconstruction résiliente

Évaluation des données actuelles sur les infrastructures urbaines, des bases de données sur les dommages et pertes, et des besoins en matière de rétablissement socioéconomique sont essentiels pour une reconstruction tenant compte des risques. Dans les villes où des fonds sont disponibles pour la mise en œuvre, assurer la qualité de l'infrastructure et renforcer les capacités des professionnels urbains pourrait jouer un rôle essentiel dans la reconstruction de la résilience systémique. Les projets pourraient se concentrer sur le soutien au relèvement résilient des systèmes d'infrastructure urbaine dans les scénarios post-catastrophe. En outre, ce thème met l'accent sur la nécessité d'examiner et de réviser les codes et règlements de la construction pour se prémunir contre les scénarios climatiques futurs.

Interventions potentielles :

- Elaborer des stratégies de reconstruction pour les systèmes d'infrastructures urbaines.
- Options de modernisation des systèmes d'infrastructure urbaine pour se prémunir contre les futurs extrêmes de changements climatiques (lorsque des fonds nécessaires sont disponibles pour la mise en œuvre).
- Effectuer des examens et des révisions des règlements municipaux et des codes de construction pour se prémunir contre les futurs extrêmes de changements climatiques.
- Elaborer des stratégies de financement pour les efforts de reconstruction post-catastrophe pour les systèmes d'infrastructure urbaine.
- Renforcer les capacités des gestionnaires d'infrastructures pour permettre une planification de la reconstruction tenant compte des risques.

Veillez noter, bien que la CDRI offre un soutien pour les évaluations des besoins d'après catastrophe, cet appel à projets spécifique n'appuiera pas de telles activités.

Thème 4: Stratégies d'investissement dans les Infrastructures résilientes et l'adaptation au climat, y compris les solutions d'infrastructures basées sur la nature

Compte tenu des avantages multiformes que les solutions d'infrastructure basées sur la nature offrent aux villes, notamment la protection contre les inondations, la chaleur extrême et la récupération des eaux de ruissellement, il est essentiel de les intégrer dans les projets d'infrastructure et les investissements. Cependant, les difficultés de fonctionnement et de gestion ont limité leur adoption généralisée. Les projets pourraient se concentrer sur la promotion de stratégies d'investissement dans des infrastructures résilientes et d'adaptation au climat dans les projets d'infrastructures publiques. En outre, ce thème met l'accent sur l'utilisation et l'application d'outils, la conception et le pilotage de mécanismes de financement.

Interventions potentielles :

- Élaborer des lignes directrices pour l'intégration et la mise en œuvre de solutions d'infrastructures basées sur la nature dans le cadre de projets et de programmes urbains prévus.
- Mettre en œuvre des mécanismes de suivi, d'évaluation et de gouvernance afin d'améliorer la qualité des investissements dans les infrastructures urbaines dans le cadre d'initiatives prévus ou de projets en cours.
- Promouvoir le développement et l'utilisation d'outils et d'applications open source pour l'évaluation des risques et l'identification d'options de résilience dans le cadre de la planification urbaine et du développement des infrastructures.
- Soutien technique pour la conception et le pilotage de mécanismes de financement tels que le rehaussement de crédit, le financement mixte et les obligations municipales/vertes afin de mobiliser des capitaux publics et privé pour promouvoir la résilience et l'adaptation au climat dans le cadre d'investissements dans les infrastructures.
- Concevoir une assurance paramétrique pour les services urbains (lorsque des fonds sont disponibles pour la mise en œuvre, car cette subvention ne peut pas être utilisée pour financer les paiements d'assurance).

2.3 Valeur et durée du financement:

Cet appel à projets appuiera au moins cinq (5) villes, avec un financement d'environ 2,5 millions de dollars. De l'attribution à la mise en œuvre, la durée des projets financés doit être comprise entre 12 et 24 mois.

Un projet lié à une ville peut coûter entre 150000 et 500000 de dollars et un projet lié à plusieurs villes (dans le même pays) peut coûter de 250000 et 750000 de dollars.

Projet lié à une ville: Les projets soumis par le candidat doivent être approuvés par les autorités compétentes nationales ou municipales. Le candidat et les organisations partenaires doivent avoir une expérience confirmée dans le thème ou le secteur spécifique et une capacité technique et institutionnelle adéquate pour mettre en œuvre le projet.

Projet lié à plusieurs villes: Un projet conjoint visant à fournir une assistance technique à plusieurs villes au sein d'un même pays qui s'aligne sur le thème ou le secteur peut être soumis. Un projet lié à plusieurs villes doit être approuvé par les organismes locaux compétents ou par le gouvernement provincial ou national qui sera le bénéficiaire de l'assistance technique.

Les projets qui bénéficient d'un soutien technique susceptible de contribuer à l'élaboration des projets d'infrastructure ou des plans d'investissement dans les villes où des fonds de mise en œuvre sont déjà en place seront privilégiés. Le cofinancement n'est toutefois pas obligatoire.

2.4 Exclusions:

Cet appel à projets n'appuie pas:

- Candidatures autres que celles des villes d'un pays qui ne sont pas inscrits dans l'annexe I.
- Construction, remise à neuf, exploitation et entretien des actifs des infrastructures physiques.
- L'acquisition de biens, d'outils et d'actifs physiques en tant qu'objectif principal.
- Évaluation des besoins post-catastrophe.

2.5 Processus de candidature

Les projets doivent être soumis en utilisant la plateforme de soumission de projets en ligne de la CDRI.

2.6 Qui peut présenter sa candidature ?

Une seule organisation ou un consortium d'organisations sera admissible à présenter une demande pour cet appel à projets. Toutefois, chaque projet proposé doit sélectionner et identifier un organisme principal aux fins des transactions financières et des engagements contractuels. Les organisations qui sont admissibles à recevoir du financement dans le cadre du Fonds d'affection spéciale multipartenaires (MPTF) de l'IRAF comprennent :

- a) Nation Unies
- b) Organisations non onusienne
 - Organisations internationales
 - Organismes de coopération multilatérales et bilatérale
 - Organisations non gouvernementales

Les procédures ci-dessous seront applicables aux candidats retenus :

- L'organisation onusienne devra signer le protocole d'accord du Fonds.
- Les organisations non-onusiennes devront être agréé en fonction de la modalité d'approbation des organisations non- onusiennes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), y compris l'évaluation des risques liés à l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT)⁶ et l'évaluation des risques de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PSEAH)⁷ .

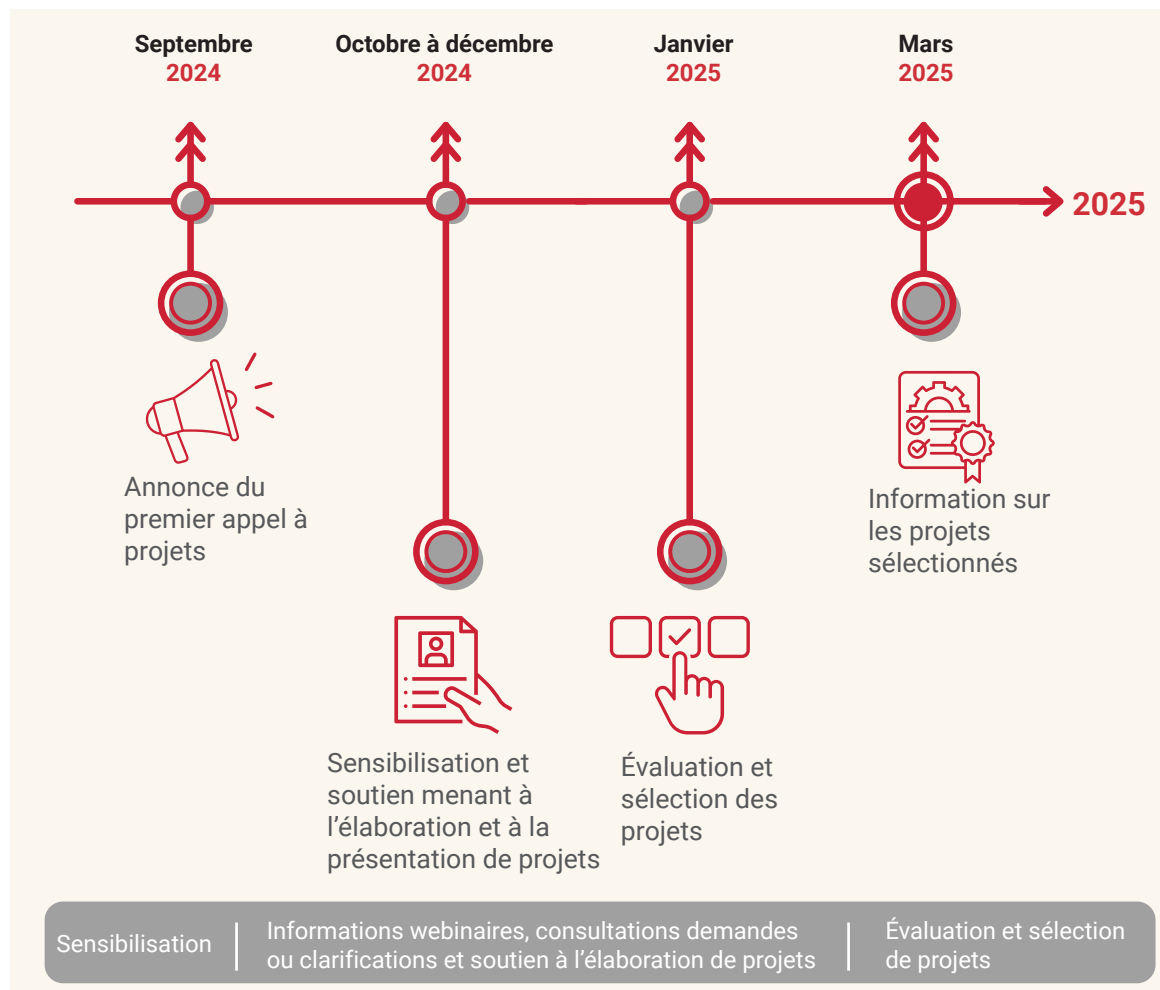
⁶ UNSDG | Cadre d'approche harmonisée pour les transferts de fonds

⁷ UN IP PEAS Évaluation commune - finale (interagencystandingcommittee.org)

2.7 Chronologie

La date limite de soumission des projets est le 23 décembre 2024, à 23h59 GMT. Les projets sélectionnés seront communiqués d'ici mars 2025.

Graphique 5: Chronologie - de l'annonce à l'attribution (septembre 2024-mars 2025)



2.8 Suivi et évaluation

L'objectif de cet appel à projets est de mettre en place des solutions reproductibles et évolutives afin d'améliorer la résilience des infrastructures dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFRRI) et les petits États insulaires en développement (PEID). Par conséquent, les candidats doivent rendre compte de manière transparente des activités du projet et s'engager à la culture d'apprentissage de l'UIRP.

- **Rapport de résultats:** Les agences d'exécution doivent définir des indicateurs spécifiques pour suivre l'impact du soutien de l'UIRP dans leur projet et fournir des données de base, des résultats à mi-parcours et à la fin du projet pour démontrer les résultats positifs. Les résultats à mi-parcours et en fin de parcours seront examinés par le Comité directeur de l'UIRP.
- **Rapport d'avancement:** Les agences d'exécution fourniront à l'Unité de gestion de Fonds (FMU) des rapports mensuels succincts sur l'état d'avancement du projet par rapport au plan de travail proposé. Le rapport doit couvrir les développements clés du projet (activités, résultats et risques) et les rapports financiers intermédiaires (le modèle sera partagé avec les candidats sélectionnés).

- **Gestion de la connaissance et apprentissage:** Les agences d'exécution doivent documenter le mécanisme de mise en œuvre du projet et les enseignements tirés. Les partenaires de mise en œuvre participeront et feront des présentations lors des sessions de partage des connaissances organisées par CDRI ou ses partenaires.
- **Accès aux résultats des projets:** Les agences d'exécution doivent partager et fournir un accès à tous les résultats du projet. Les résultats du projet comprennent, sans s'y limiter, toutes les études, ébauches, documents, informations, illustrations, dessins, calculs, conceptions, images, données brutes, données traitées, données analysées et tout autre matériel produit ou acheté pour la mise en œuvre du projet. Les résultats du projet doivent être fournis dans le format de données ouvert approprié.

De plus amples détails sur la mise en œuvre du projet et les exigences en matière de suivi et d'évaluation seront communiqués aux partenaires chargés de la mise en œuvre des candidatures sélectionnées.

2.9 Critères de sélection

2.9.1 Exigences essentielles:

Le candidat doit idéalement être présent dans la/les ville(s) proposée(s) et, à défaut, dans le pays, et devrait avoir l'appui du gouvernement locale, national ou de l'organisme compétent de gestion des infrastructures.

Le candidat et les organisations partenaires doivent avoir une expérience avérée dans le thème ou le secteur spécifique et une capacité technique et institutionnelle adéquate pour mettre en œuvre le projet.

Documents à soumettre (Les candidats qui ne répondant pas aux critères ne seront pas pris en considération.) :

- Une lettre d'appui au candidat principal de la part du gouvernement local ou régional compétent et/ou de l'organisme compétent de gestion de l'infrastructure. Dans le cas de projets proposés liés à plusieurs villes, l'approbation par les organismes gouvernementaux de tous les organismes locaux urbains concernés où l'assistance technique sera fournie est requise⁸.
- Profil de l'organisation et détails sur l'expérience sectorielle.

2.9.2 Critères d'évaluation :

Les critères d'évaluation pour la sélection seront basés sur les paramètres suivants:

N°	Critères	Poids (%)
A	Qualification et éligibilité des organisations participantes	10
B	Justification, approche et méthodologie	50
C	Impact et résultats attendus (et conformité aux résultats de l'UIRP de la CDRI)	10
D	Plan de mise en œuvre	10
E	Durabilité et intégration	10
F	Conformité aux engagements municipaux, nationaux et internationaux	10

⁸ Les modèles de lettre de soutien et de profil d'organisation sont fournis dans la plateforme de soumission de projets en ligne de CDRI.

A. Qualification et éligibilité des organisations participantes: Le candidat et l'organisation partenaire devraient avoir une expérience avérée relatif aux thèmes ou les secteurs spécifiques du projet proposé et démontrer une capacité de mise en œuvre adéquate dans le pays ou la ville proposé(e) (ce qui est le plus souhaitable). Le candidat devrait fournir les informations suivantes:

- **Mission et mandat:** Mandat de l'organisation ou la Déclaration de mission.
- **Couverture géographique:** Activités antérieures des organismes à l'appui de la planification ou de la mise en œuvre d'infrastructures urbaines résilientes au cours des cinq dernières années et coordonnées du bureau régional ou national du candidat.
- **Expertise thématique pertinente au projet:** Aperçu d'au moins de 5 projets mis en œuvre au cours des 10 dernières années, pertinents au thème ou secteur du projet proposé.
- **Ressources humaines:** Taille de l'organisation et les coordonnées des experts techniques proposés (par sexe), y compris leur expertise pertinente en ce qui concerne le projet proposé et les pays dans lesquels ils sont basés. Le CV d'une page d'au moins 5 ressources clés (techniques et non techniques) qui seraient associées à ce projet.
- **Portefeuille de l'organisation:** Expérience dans la mise en œuvre de projets d'une ampleur similaire dans le pays, ou la ville, y compris le chiffre d'affaires (en dollars américains) au cours des trois dernières années.

B. Justification, approche et méthodologie: Le projet doit inclure un aperçu des systèmes d'infrastructure de la ville, des impacts climatiques et des risques afin d'établir la nécessité d'une assistance technique de la CDRI. La vision, le but et les objectifs du projet, les principaux résultats attendus, l'approche et la méthodologie doivent être décrits en détail. Le projet devrait préciser les éléments suivants:

- **Justification:** Des informations généraux sur la ville et une justification de la manière dont ce projet améliorera la résilience des infrastructures de la ville^{9,10}.
- **Buts et objectifs:** Buts et objectifs du projet.
- **Produits livrables:** Principaux résultats attendus (5 au maximum) qui contribueront à la réalisation des objectifs susmentionnés.
- **Approche et Méthodologie:** Les procédures et les outils spécifiques qui seront utilisés pour atteindre les objectifs et les livrables du projet. Le cas échéant, la méthodologie devrait fournir des informations sur la manière dont les données seront collectées, analysées et utilisées pour éclairer le projet et mesurer ses progrès. Il devrait également inclure des détails sur l'engagement des parties prenantes, y compris les gouvernements locaux, les communautés et les autres parties concernées, au cours du cycle de vie du projet.
- **Risque:** Tout risque ou retard prévu (le cas échéant) et la manière dont ils seront vraisemblablement traités.

⁹ Indiquer l'harmonisation avec toute politique, initiative ou investissement gouvernemental actuel ou en cours (le cas échéant). Les rapports/documents à l'appui du gouvernement doivent être soumis pour valider la soumission.

¹⁰ Les candidats seraient tenus de soumettre des données ou documents supplémentaires, lors de l'examen des projets (si nécessaire). Les informations indiquées doivent être soumises dans un délai d'une semaine suivant l'avis, faute de quoi la demande peut être rejetée.

C. Impact et résultats attendus (et conformité aux résultats de l'UIRP de la CDRI): Le projet doit indiquer le résultat et l'impact (direct et indirect) attendu en fonction de l'UIRP et du projet proposé. Le projet devrait préciser ce qui suit:

- Ampleur des investissements dans les infrastructures (en dollars américains) qui sera influencé par cette intervention proposée.
- Avantages (le cas échéant) de cette intervention pour les processus d'exploitation et de maintenance des infrastructures actuelles.
- Nombre de personnes susceptibles d'être bénéficiaires de cette intervention (données désagrégées, le cas échéant).
- Amélioration prévue de la sensibilisation et des capacités des intervenants de la ville.

D. Plan de mise en œuvre: Le temps et les ressources nécessaires à chaque activité doivent être indiqués, compte tenu des risques et des retards prévus. Le projet devrait préciser les éléments suivants¹¹:

- **Chronologie:** Chronologie des activités, des résultats et des principaux jalons de la phase de démarrage à la clôture du projet (le diagramme de Gantt doit être soumis).
- **Budget:** Coût du programme et du projet, y compris le budget axé sur les résultats (par rapport aux résultats et activités). Les autres sources de financement possibles, telles que le cofinancement du gouvernement et des organisations participantes (le cas échéant), devraient être indiquées.
- **Principaux intervenants:** Noms et détails des organisations qui seront engagées dans l'intervention proposée et comment elles sont susceptibles de contribuer aux résultats du projet.
- **Plan de dotation:** Structure d'équipe pour l'intervention proposée, avec leur nom, leurs qualifications et les détails de leur rôle et de leurs responsabilités.

Remarque: Plan d'approvisionnement : S'il y a un achat de services supérieur à 100000 de dollars, un plan d'approvisionnement détaillé devrait être inclus

E. Durabilité et intégration: Le projet devrait décrire comment elle assurera l'appropriation au niveau de la ville, l'adoption des résultats et des livrables du projet et un impact durable après l'achèvement du projet. Le projet devrait comprendre les éléments suivants:

- **Egalité des sexes et l'inclusion:** Intégration de l'égalité des sexes, du handicap et de l'inclusion sociale dans le projet et par le biais de celui-ci.
- **Extensibilité:** Potentiel de réplification ou de mise à l'échelle dans la ville, le pays ou la région.
- **Innovation et singularité:** Caractère unique du projet en termes d'innovation (le cas échéant).
- **Potentiel de financement:** Détails sur le potentiel de ce projet afin d'obtenir un financement des banques de développement, du secteur privé ou des institutions financières internationales.¹²
- **Gestion des connaissances et apprentissage:** Détails sur la manière dont le processus de mise en œuvre et d'apprentissage sortant de l'intervention sera documenté et diffusé.

¹¹ Le modèle pour le diagramme de Gantt, le budget et les principaux intervenants est fourni dans la plateforme de soumission de projets en ligne de CDRI.

¹² Même si cela n'est pas obligatoire, la préférence peut être accordée aux projets présentant des possibilités de cofinancement appropriées.

F. Conformité aux engagements municipaux, nationaux et internationaux : Le projet devrait préciser comment il contribuera aux engagements nationaux ou internationaux, aux cadres mondiaux, aux priorités régionales et nationales et aux initiatives au niveau des villes pour renforcer la résilience de l'infrastructure. Le projet devrait préciser sa contribution à un ou plusieurs des éléments suivants:

- Programmes, projets d'infrastructure ou initiatives des administrations municipales existants ou proposés.
- Programmes, projets d'infrastructure ou initiatives gouvernementaux nationaux existants ou proposés.
- Les objectifs spécifiques de l'ODD seront pris en charge par cette intervention.
- Piliers du cadre de Sendai, auxquels cette intervention contribuera.
- Contribution au programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID.
- Contribution à l'Accord de Paris.

Annexe I:

Liste des pays membres éligibles de la CDRI (PFRR¹³ et PEID)¹⁴

1. Afghanistan
2. Antigua et Barbuda
3. Argentine
4. Bangladesh
5. Bhoutan
6. Brésil
7. Cuba
8. Fidji
9. Ghana
10. Guatemala
11. Guyana
12. Haïti
13. Honduras
14. Inde
15. Jamaïque
16. Madagascar
17. Maldives
18. Maurice
19. Mongolie
20. Nauru
21. Népal
22. Pérou
23. République dominicaine
24. Samoa
25. Soudan du Sud
26. Sri Lanka
27. Tadjikistan
28. Tonga
29. Turquie
30. Viêt Nam

13 La liste est celle publiée par le Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice financier 2025 <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>
Remarque : Tous les PEID qui sont membres de la CDRI peuvent présenter une demande pour cet appel (indépendamment de leur catégorie de revenu).

14 Les projets sont invités auprès des pays membres de la CDRI qui sont éligibles au programme. De plus, les projets des nouveaux pays membres de la CDRI qui répondent aux critères énoncés sont les bienvenus.




Coalition for Disaster Resilient Infrastructure (CDRI)


4th & 5th Floor, Bharatiya Kala Kendra, 1, Copernicus Marg, New Delhi - 110001, India

Email: info@cdri.world

Telephone: +91 1140445999

Website: www.cdri.world

 [@cdri_world](https://twitter.com/cdri_world)

 [coalition-for-disaster-resilient-infrastructure](https://www.linkedin.com/company/coalition-for-disaster-resilient-infrastructure)

 [@cdri.world](https://www.facebook.com/cdri.world)

 [@coalitionfordri](https://www.youtube.com/channel/UC...)